

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 74/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CARNUS – Mme DOZ – M. MOHAD – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. RICOME est représenté par M. FENOY

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

ABSENTS : Mme BOUABDALLAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE ET DES CHEMINS COMMUNAUX (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT-DGF)

Rapporteur : Bernard Boluda

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d’un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales et chemins communaux pour prendre en compte l’ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie par les services techniques et le service urbanisme de la mairie.

Le linéaire de voirie représente actuellement un total de 41 999, 68 ml appartenant à la commune. Les modifications dans le linéaire proviennent de deux facteurs, un ajout des voiries manquantes depuis 2018 et une reprise des calculs de voiries existantes.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l’exposé de Monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l’unanimité** :

- d’approuver la nouvelle longueur de la voirie communale de 41 999, 68 ml ;
- d’autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à ce dossier.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

